

5 mots : qualité de vie, santé, économie, environnement, accès équitable

Organiser le partage de l'espace.

1. Dans chaque nouveau projet de réhabilitation, de travaux publics, de projets urbains, de restauration des voiries publiques, etc., se concerter avec tous les **acteurs concernés**, y compris les responsables des autres régions et les usagers.
2. Dans les centres urbains, le partage de l'espace se conçoit moins par la séparation des voies à usages différents que par la **mixité d'usages**, tout en rendant la coexistence des uns et des autres harmonieuse.
3. Dans chaque nouveau projet de réhabilitation, de travaux publics, de projets urbains, de restauration des voiries publiques, etc., tenir compte de l'accessibilité pour les **personnes à mobilité réduite**, les aînés, les femmes enceintes, les parents avec enfants.
4. Développement du principe **STOP** qui favorise les modes de déplacement selon les priorités suivantes : piétons, cyclistes, transports publics, transports privés. En particulier dans les centres urbains, réduire la vitesse des véhicules motorisés à maximum 30 km/h.
5. Modérer les **comportements** au volant des véhicules les plus lourds/puissants et réduire leur **encombrement** spatio-temporel.
6. Créer, améliorer et sécuriser les **pistes cyclables**.
7. Pénaliser l'**usage bruyant** des véhicules.
8. Tenir compte des **besoins spécifiques** de personnes dont l'état de santé nécessite un véhicule individuel.